

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2019 à 18h30.

Présents : Mmes ESTEBAN (Maire), BENALET (2°AD), DANDINE (4°ADJ), MOUCHAGUE (6° ADJ), BACH, BONNET-LECLERCQ, MERIC, PUJOL M., PUJOL N. MM. EYCHENNE (1°ADJ), RESCANIERES (3°ADJ), LABEUR (5°ADJ), BLANDINIERES, BONNEFONT, DOUMENC, FABRY, LAGARDE, PUJOL R., PULCI.

Absente excusée : Mme LAVIGNE.

Absentes : Mmes GOURMANDIN, MACARY.

Secrétaire : Mme BENALET.

I/ Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2019.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2019 présenté par Madame Le Maire et joint à la convocation de la séance de ce jour.

II/ Vente d'un terrain à la Cité Fleurie, proposition d'acceptation de l'offre.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de vente des terrains situés entre la Cité Fleurie et la Rue Jean Moulin.

Le Service des Domaines a rendu un avis en date du 22 mars 2018 et rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 15 octobre dernier, il a été décidé de vendre la parcelle cadastrée section C, n° 1585, comme découpé sur le projet de division réalisé par le Cabinet Lefèvre géomètre à Pamiers, à Mme Christelle Richou et M. Stéphane Bournonville propriétaires de la parcelle section C, n° 1550, jouxtant ledit morceau.

Lors de cette séance, le prix de vente a été fixé au prix forfaitaire de 3 000.00 Euro car la parcelle en question est en majeure partie constituée d'un talus sur lequel aucune construction ne peut être réalisée. De ce fait, cette parcelle ne peut pas être utilisée pour une nouvelle construction et doit être rattachée à une parcelle contiguë.

Madame Le Maire indique que Mme Richou et M. Bournonville, qui sont domiciliés au 10 Cité Fleurie, ont accepté l'offre de prix et souhaite acquérir ledit morceau de terrain : acceptation par courrier en date du 12 novembre 2019.

L'Assemblée accepte, à l'unanimité, de vendre à Mme Christelle Richou et à M. Stéphane Bournonville cette parcelle pour la somme de 3 000.00 Euro, les frais de notaires seront à la charge des acquéreurs.

III/ Fonds de concours pour les travaux de voirie avec la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes dans le cadre de la programmation 2018/2019.

Considérant que le fonds de concours de 24 348.25 Euro proposé par la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes n'est pas supérieur au montant TTC restant à la charge de la Commune de Varilhes:

Commune	Coût des travaux TTC	DETR	Montant TTC restant à charge	Fonds de concours TTC	Part communale
Varilhes	69 187.54	20 491.04	48 696.50	24 348.25	24 348.25

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité, accepte l'attribution d'un fonds de concours de 24 348.25 Euro de la part de la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes au titre

du programme de voirie sous mandat 2018, ce fonds de concours représentera 50% de la part restant à la charge de la Commune de Varilhes.

IV/ Virements de crédits pour le budget communal 2019.

- 1°) Virement de crédit pour logiciel périscolaire.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité d'informatiser les services périscolaires afin d'en améliorer la gestion et de faciliter les déclarations à la Caisse d'Allocations Familiales et à la DDCSPP.

Afin de financer l'achat de ce logiciel et les droits d'accès rattachés, il y a lieu d'effectuer un virement de crédit de 3 540.00 Euro de l'article 2182 à l'article 2051 en dépenses, section d'investissement du budget communal 2019.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité, accepte d'effectuer ce virement.

- 2°) Virement de crédit pour annuités SDE 09.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de travaux réalisés sur la Commune, le SDE 09 réalise des emprunts dont les annuités doivent être remboursées par la Commune.

Jusqu'en 2017, ces remboursements s'effectuaient en fonctionnement sous la forme d'une participation.

Depuis 2018, les collectivités adhérentes au SDE 09 ont obligation de payer ces annuités en investissement pour la part capital d'emprunt et en fonctionnement pour la part intérêts, au chapitre des charges financières.

Les trésoriers qui se sont succédés à la Trésorerie de Varilhes n'ayant pas donné les mêmes informations quant à l'imputation budgétaire à appliquer, les annuités de l'exercice 2018 ont fait l'objet d'un rejet par la Trésorerie et il est donc nécessaire de régulariser les annuités 2018 en payant sur l'exercice 2019 les annuités de 2018 et celles de 2019.

A cette fin, il y a lieu d'effectuer les virements de crédit suivants :

- 9 640.00 Euro de l'article 2315-18 à l'article 168758.
- 4 081.00 euro de l'article 60612 à l'article 661138.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité, accepte d'effectuer ces virements de crédits.

- 3°) Virement de crédits pour achat panneau lumineux.

Afin de régler la facture d'achat du panneau lumineux, Madame Le Maire indique à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit de 15 000.00 Euro de l'article 2188 opération 18 à l'article 2188 opération 52, sur le budget communal 2019, cet achat étant du mobilier urbain.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité, accepte de réaliser ce virement de crédit.

V/ Document complémentaire concernant le dossier de demande de subvention auprès de la Région pour la réhabilitation de la piscine avec modification du plan de financement.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations en date du 6 août 2019 et du 17 septembre 2019, concernant le projet de réhabilitation de la piscine communale et notamment de ses deux bassins.

Elle propose de déposer un nouveau dossier de demande de subvention, auprès du Conseil Régional dans le cadre du Contrat Région Occitanie, dispositif Bourgs-Centres et du Département dans le cadre de la 2° programmation 2019, qui va comprendre les travaux d'étanchéité des deux bassins mais également la réfection des plages autour et entre les deux bassins.

Le coût de l'investissement s'élève désormais à 53 469.20 Euro HT.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité, décide de déposer ce dossier de demande de subvention complémentaire auprès du Conseil Régional Occitanie et du Département.

Le plan de financement sera désormais le suivant :

- Subvention au titre de la Région à hauteur de 45% : 24 061.14 Euro HT.
- Subvention au titre du Département (Direction des Sports), 2° programmation 2019, à hauteur de 35% : 18 714.22 Euro HT.
- Solde du financement à la charge de la Commune : 10 693.84 Euro HT.

VI/ Demande de subvention exceptionnelle par le Comité des Fêtes de Laborie / Le Courbas.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget primitif 2019 de la Commune, il a été attribué une enveloppe globale d'un montant de 64 000.00 Euro à l'article 6574, pour l'octroi de subventions aux associations pour l'année 2019.

Elle présente à l'Assemblée le dossier transmis par le Comité des Fêtes de Laborie / Le Courbas concernant une demande de subvention exceptionnelle pour la réparation de la remorque frigorifique, sachant que l'usage de cette remorque n'est pas exclusif au Comité des Fêtes qui la prête à Festi'Varilhes, aux Resto Du Cœur, à l'ARPEL, à l'Ecole de Laborie, à Terre d'Afrique à Foix et à la Mairie à l'Occasion de la Fête des Associations.

Compte tenu des éléments fournis et de la demande faite, l'Assemblée, après délibération et à l'unanimité, décide d'accorder au Comité des Fêtes de Laborie / Le Courbas une subvention exceptionnelle de 700.00 Euro afin de mener à bien leur réparation.

VII/ Rattachement du budget d'assainissement au budget principal de la Commune.

Madame Le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier transmis par le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Ariège concernant le problème lié à l'architecture réglementaire du budget annexe d'assainissement, en date du 14 novembre 2019.

En effet, suite à une évolution réglementaire en novembre 2019 de l'application HELIOS, il a été remarqué que le budget d'Assainissement avait été référencé en budget annexe de la Régie des Eaux. Or, le budget d'Assainissement doit être un budget annexe du budget principal de la Commune.

Afin de se conformer strictement à la réglementation, Madame Le Maire indique qu'il est nécessaire de rattacher directement le budget annexe d'Assainissement au budget principal de la Commune, ainsi les nouvelles dispositions liées à l'application HELIOS pourront être mise en œuvre sans blocage, pour 2020.

Elle propose donc à l'Assemblée qui l'accepte à l'unanimité d'acter cette modification : « Le budget annexe d'Assainissement devient directement rattaché au budget principal de la Commune ».

VIII/ Subventions coopérations scolaires.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget primitif 2019 de la Commune, il a été attribué une enveloppe globale d'un montant de 64 000.00 Euro à l'article 6574, pour l'octroi de subventions aux associations pour l'année 2019.

Elle présente les demandes déposées par les coopératives scolaires du Groupe Scolaire Paul Delpech et du Groupe Scolaire de Laborie.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes à ces deux associations :

- Coopérative Scolaire Groupe Scolaire Paul Delpech : 1 923.00 Euro.
- Coopérative Scolaire Groupe Scolaire de Laborie : 766.00 Euro.

IX / Questions diverses.

- 1°) Eclairage NOEL : du 5 décembre 2019 au 6 janvier 2020.
- 2°) Gymnase : rapport du 24 octobre 2019 transmis à l'Assemblée suite à intrusion au gymnase.
- 3°) Lecture de la lettre de remerciements de Sébastien Vidal pour la subvention accordée dans le cadre de son déplacement pour la participation au championnat du monde de pêche à la mouche en Tasmanie.
- 4°) Don du sang du 30 octobre 2019 : 41 donateurs.
- 5°) Lecture de la lettre de remerciements de M. Lasmolles pour les actions de soutien de la Commune dans le cadre du Comité de défense de la ligne ferroviaire de l'Ariège et de la gare de Varilhes.
- 6°) Remerciements de M. Claude Soula pour le prêt des salles Henri Servant et du Préau pour l'organisation d'un concert.
- 7°) Remerciements de Mme Paulette Sabatier suite aux condoléances qui lui ont été adressées lors du décès de son mari.
- 8°) Remerciements de Huguette Bord, commerce Vival, pour l'accord qui lui a été donné pour l'organisation de la soirée « dégustation du Beaujolais », pour le prêt de la guirlande électrique et les actions menées par la Municipalité pour le soutien au commerce local.
- 9°) Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement : En complément des remerciements faits lors du Conseil Municipal du 15 octobre dernier, Madame Le Maire souhaite également remercier les membres du Conseil d'Exploitation de l'Eau et de l'Assainissement pour leur investissement auprès de la Régie et pour les actions menées.
M. Blandinières souhaite préciser qu'un nouvel agent a été pris sur le poste de Fabien Dallier actuellement en congé de maladie, il s'agit de Jean-Marc Soula.
- 10°) CCAS : Mme Bénazet rappelle que la distribution des colis des aînés se déroulera à partir du 10 décembre.
- 11°) Ambrosie : M. Bonnefont souhaite intervenir et présenter les effets néfastes de cette plante. Une information sera mise sur le site de la Commune.
- 12°) Vestiaires piscine : dans le cadre de l'utilisation des vestiaires de la piscine par le Basket Club Varilhois, Mme Pujol Michèle demande si le rajout d'un chauffage peut être envisagé. Le dossier sera remis au service technique pour étude et réalisation.
- 13°) Entretien des bas-côtés des routes : Mme Michèle Pujol indique qu'une personne ramasse les déchets des bords de route au niveau du premier rond-point en sortant de Varilhes, direction Pamiers. Elle propose de mettre une poubelle à ce niveau. Cette demande sera examinée par les services techniques.
- 14°) Monument aux morts : les portes gerbes ont été volés, une plainte va être déposée en Gendarmerie.
- 15°) Maison médicale communale : l'arrivée d'un quatrième médecin a été annoncée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.